

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 28 Avril 2010

Date de convocation : 22 avril 2010

Date d'affichage : 22 avril 2010

Le vingt huit avril deux mil dix à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- RIMET Yves- MARTINOT Séverine- GALPIN Christelle- FRACHISSE Renée- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- GIROT Dominique- AUROUX François.

Absents excusés: Mmes MARION Irène- SILVESTRE Rachel- BOREL Catherine- Mrs BARRE Damien- GRACIANO Manu-

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mr BARRE Damien à Mr AUROUX François- Mme SILVESTRE Rachel à Mme ANGE Josiane. Mr GRACIANO Manu à Mr MANEVAL Frédéric.

Mme GALPIN Christelle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès verbal en date du 31 mars 2010.
- Présentation par le CAUE de la réflexion préalable sur le patrimoine immobilier de la commune.
- Présentation du projet de réforme des collectivités territoriales.
- Investissements 2010: emprunt: choix de l'établissement bancaire.
- Attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2010.
- IME les Colombes: demande de participation financière aux achats de fournitures scolaires.
- Droit de préemption urbain.
- Questions diverses.

PRESENTATION PAR LE CAUE DE LA REFLEXION PREALABLE SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE.

Présentation par Mr POUDEVIGNE.

Rappel sur les missions du CAUE:

- conseil aux collectivités locales.
- Actions pédagogiques en milieu scolaire.
- Conseil aux particuliers.

Le maire présente l'objet de l'étude: il s'agit d'engager une réflexion sur le patrimoine immobilier de la commune. On peut constater que la plupart des locaux communaux ne sont plus aux normes. La loi de 2005 sur les Handicapés impose des travaux de mise accessibilité au plus tard en 2015.

Etat des lieux:

- les équipements publics sont localisés dans la partie sud du centre du village dans un périmètre de 150 mètres.
- problème du lien avec l'espace public. Comment ils vivent avec l'extérieur? Stationnement ? Espaces publics?
- capacité de stationnement d'environ 160 places dans le périmètre « vie publique »

Objectifs:

- rendre lisible l'offre en stationnement.
- proposer des capacités de stationnement adaptés aux besoins des équipements.
- favoriser la chaîne du déplacement entre les stationnements et les équipements.

Les espaces publics:

Les espaces publics sont excentrés par rapport au périmètre « vie publique »: espace de jeux, jardin rue du Tram, la promenade.

Problème d'accessibilité du jardin rue du Tram.

Un certain nombre de places ont vocation de parking (place du 19 Mars, place des Remparts, place de la Mairie, place Sainte Catherine, place des Ecoles).

Le parc de l'Amitié apparaît comme l'espace public majeur du centre du village mais n'a pas la vocation de place de village.

Le terrain de basket présente une localisation stratégique entre l'école et les espaces sportifs au sud- peu mis en valeur.

Objectifs:

- redonner de la qualité urbaine aux espaces publics villageois (qualité patrimoniale)
- favoriser l'appropriation des lieux par les usagers.
- redéfinir une centralité villageoise (place du village/hiéarchisation des espaces)..

Etat des lieux: chaque bâtiment fait l'objet d'une fiche descriptive qui pose les problématiques et les enjeux

Mairie: accessibilité de la mairie (depuis l'extérieur et des services situés à l'étage), l'organisation intérieure du rez de chaussée, utilisation du niveau 2; quel usage?, absence d'espace public extérieur (parvis, place de la mairie), stationnement (capacité et organisation), devenir du local pompiers et de la cour Est à moyen terme.

La cure: vétusté générale du bâtiment, accessibilité niveau 1, positionnement du bâtiment: façade sud à la place du Monument aux Morts mais occulte la vue sur l'église depuis la rue du Chalou, qualité de l'espace extérieur: quel usage?

L'ancienne cure: vétusté générale du bâtiment, positionnement stratégique; centralité villageoise, proximité écoles, parc/jardin public, absence de lisibilité de la fonction publique de l'équipement, bâtiment à usage unique et occasionnel (2AM/semaine): ne participe pas à l'animation du site.

L'Algeco: image du préfabriqué (statut provisoire, impact visuel), usage partagé par différents utilisateurs (école et association), sortir l'association de l'enceinte scolaire, coût de fonctionnement?

La bibliothèque: surface trop petite pour accueillir le public et les scolaires dans de bonnes conditions, absence de lisibilité de la fonction publique du bâtiment (façade commerciale), localisation nécessitant un cheminement piéton adapté depuis les écoles et la structure petite enfance, local privé: statut précaire en cas de dénonciation du bail.

Salle des fêtes: problématique de desserte automobile et de stationnement (accès par la rue du Chalou/pas au gabarit pour recevoir du trafic, stationnement insuffisant pour les événements importants), cheminement piéton depuis les parkings pas adaptés (accessibilité, sécurité, inondabilité).

Le dojo: réorganisation du stockage/rangement.

Maison « Corteys »: surface utile (estimation) : 200 m² au sol. Surface de la parcelle: environ 700 m². Cette maison vient d'être acquise par la commune.

Maison du « Diocèse »: surface utile (estimation) 105 m² au sol. Surface de la parcelle: environ 870 m².

La Ferme: cheminement piéton depuis les écoles (problème d'accessibilité piétonne), valeur patrimoniale du bâtiment (ancienne maison forte), position stratégique d'entrée de village et de proximité avec espaces de loisirs et de stationnement.

Lecture du tableau récapitulatif de l'état des lieux: synthèse et objectifs.

Scénario 1: pas d'acquisition de nouveaux bâtiments.

Priorité: mise en accessibilité de la mairie et création d'un pôle culturel et d'un pôle jeunesse.

Scénario 2: acquisition de la maison du « Diocèse », démolition de la cure.

Priorité: mise en accessibilité de la mairie, création d'un pôle culturel et d'un pôle jeunesse, création d'un pôle associatif (maison des associations).

Scénario 3: acquisition de la maison du « Diocèse », démolition de la cure.

Priorité: mise en accessibilité de la mairie, création d'un pôle culturel et d'un pôle école (cantine, garderie, CLSH), création d'un pôle associatif (maison des associations).

Scénario 4: acquisition de la maison du « Diocèse », acquisition maison « Corteys », démolition de la cure.

Priorité: mise en accessibilité de la mairie, création d'un pôle culturel et d'un pôle école, création d'un pôle associatif.

Jean-Marie WOZNIAK: quelle est la distance entre la maison de la Paroisse et la salle des fêtes.

Jean-Marie LABLANQUI: pôle culturel à l'emplacement de l'ancienne cure: l'appartement est-il intégré?

Le maire trouve que l'approche par pôle est intéressante.

Jean-Marie WOZNIAK est gêné par le pôle cantine: jeunes/anciens. Il serait dommage de mobiliser une grande surface pour deux activités par semaine.

On ne connaît pas l'avenir de la caserne. Le maire estime que ce local doit être conservé par la mairie.

François AUROUX fait remarquer que la maison « Corteys » représente un gros potentiel.

Jean-Marie WOZNIAK: tous les bâtiments communaux ne sont pas signalés, peu lisibles.

François AUROUX: on rencontre problème de parking dans l'ensemble de la commune.

Mr POUDEVIGNE insiste sur la qualité de l'espace public.

Les élus: prévoient d'établir un plan de circulation.

Le maire: suite au projet, si on veut continuer à avancer, à avoir des chiffrages et des phasages, faut-il recruter un architecte ou un maître d'oeuvre? Le CAUE peut-il intervenir dans le cadre d'une mission complémentaire?

Mr POUDEVIGNE répond qu' il faut faire appel à un maître d'oeuvre pour établir un diagnostic et un programme.

Les scénarii pourront être affinés.

Le CAUE peut éventuellement rédiger le cahier des charges et assister les études

Le maire souhaite présenter cette étude aux associations (date à définir; fin mai, début juin).

Commentaires des élus:

Cette étude est très intéressante. Elle met en évidence les problèmes de stationnement et la place prédominante du parc de l'Amitié.

Le maire propose d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour:

Point à rajouter: dissolution du SIPR, discussion sur les locaux commerciaux HPR.

Par contre, le projet de réforme des collectivités territoriales sera présenté à une date ultérieure.

Voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2010.

Lecture par le maire. Quelques modifications sont apportées:

intervention de François AUROUX sur les priorités : entretien du matériel et outillage. Il faut préciser qu'il s'agit surtout de l'entretien des bâtiments.

Josiane ANGE: taux d'imposition 2010: il faut rajouter une simulation montrant l'impact et inclure le tableau présenté à l'écran.

Le maire annonce qu'il sera délégué au SCOT pour la partie de l'ouest romanais.

Josiane ANGE: problème de la décharge sauvage en limite de Granges les Beaumont: il avait été dit que l'on devait faire un courrier.

Voté à l'unanimité.

INVESTISSEMENTS 2010: EMPRUNT: CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE.

La commune doit emprunter la somme de 499 200 euros pour financer ses investissements 2010. Plusieurs banques ont été consultées.

Jean-Marie donne lecture du tableau comparatif qui recense les différentes offres selon les modalités de remboursements, les taux, la durée.

L'offre du Crédit Agricole Centre Est (agence de St Donat) est la plus intéressante: conditions: taux 3,76%, sur 20 ans avec des remboursements mensuels.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer le contrat.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2010.

Rapporteur: Brigitte BETON.

Jean-Marie WOZNIAK explique que la commission a souhaité favoriser certaines associations qui font vivre le village en organisant des festivités.

Propositions de la commission:

| | |
|----------------------------------|--|
| 1000 Clubs | 400 € (+ 100 euros par section créée) |
| ACCA Chasse | 220,00 € |
| Amicale Boules | 110,00 € |
| Amicale du Cochonnet | 110,00 € |
| APEL | 1 150,00 € |
| BD Groupirr | 350,00 € |
| Bibliothèque pour Tous | 300,00 € |
| Repaire des Futés | 1 500,00 € |
| Comité de Jumelage | 250,00 € |
| Comité des Fêtes | 1 000,00 € |
| Anciens Combattants | 110,00 € |
| Commerçants Artisans | 80,00 € |
| Croix Rouge | 250,00 € |
| Doigts de Fées | 50,00 € |
| FC CBG (Foot) | 500,00 € |
| FNACA | 150,00 € |
| Patrimoine Culture et Traditions | 250,00 € |
| Krav Maga | 100,00 € |
| Sou des Ecoles | 2500 € (+ 1500 € classe de découverte) |

| | |
|--------------------------------|----------|
| Tennis Club | 100,00 € |
| Triple A | 50,00 € |
| Club les Blés d'Or | 250,00 € |
| Souvenir Français | 50,00 € |
| Mémoire de la Drôme | 50,00 € |
| Association Maires de la Drôme | 550,00 € |

Remarques: l'amicale des pompiers ne sollicite pas de subvention mais demande un goudronnage dans la cour pour étaler les tuyaux.

Tennis: on réfléchira sur la remise en état des courts.

Croix Rouge: doit proposer une animation sur Clérieux.

Sur les crédits octroyés au budget primitif, il reste un reliquat de 2815 euros qui pourra être utilisés pour des opérations ponctuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Mme BETON et Mr AUROUX ne prennent pas part au vote., donnent un avis favorable aux propositions précitées.

IME LES COLOMBES: DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACHATS DE FOURNITURES SCOLAIRES.

Le maire expose que des enfants domiciliés dans la commune sont scolarisés à l'IME « les Colombes » à Triors par un enseignant relevant de l'Education Nationale. L'IME demande à la commune de participer à l'achat des fournitures pour l'année scolaire en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une participation de 80 euros par enfant.

SIPR CHALON HERBASSE: DISSOLUTION.

Le maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de Police Rurale a été créé par les communes de Beaumont-Montoux, Clérieux, Granges les Beaumont, St Bardoux, dans le but de recruter deux policiers municipaux.

Les statuts ont été déposés en Préfecture, l'arrêté préfectoral de création a été pris le 27 novembre 2009.

Le syndicat a procédé au recrutement de deux policiers.

Mais, un problème d'ordre administratif s'est posé.

En effet, si la législation prévoit qu'une commune peut recruter des policiers municipaux un syndicat intercommunal n'est pas concerné par ces dispositions et ne peut recruter que des gardes champêtres.

La solution proposée par la préfecture consiste à dissoudre le syndicat. Ensuite, une commune (Saint Bardoux) recrutera le personnel et le mettra à disposition des autres communes. La convention de mise à disposition reprendra les clauses contenues dans les statuts.

Il n'est pas possible de la passer pour dix ans comme cela avait été envisagé mais seulement pour une durée de trois ans. Il sera précisé que la convention ne pourra prendre fin que suite au vote unanime des quatre communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la dissolution du SIPR.

DISCUSSION SUR LES LOCAUX COMMERCIAUX.

Les élus ont rencontré les commerçants. La boucherie ferme à partir du 1er mai. Ce qui remet en cause le transfert dans les nouveaux locaux..

Le boulanger pourrait rapatrier toute sa production de pain à Clérieux. La pâtisserie serait toujours fabriquée à Beaumont Monteux. Il louera un local de 120/130 m2. Le loyer est estimé à 450 euros.

L'électricien souhaite louer le dernier local pour y installer son activité ainsi qu'un local de vente de matériel brun (électro ménager, télévisions, HIFI, etc..) Les locaux seront livrés, aménagés à la fin du mois d'août. Le loyer sera de 6,20 € le m2.

Local de kinésithérapie: le projet avance.

Local des infirmières: une proposition d'acquisition leur sera faite.

Il reste donc, à ce jour, un local libre pour une superficie d'environ 85 m2.

Les élus ont entamé une réflexion. Faut-il rechercher un boucher-traiteur? Ou s'orienter vers une autre activité?

L'ouverture d'un bar avec éventuellement un point de restauration rapide semble opportune.

De plus, la licence IV acquise par la commune vient à expiration à la fin de l'année

Plusieurs points sont à vérifier: distances légales à partir de l'église, des écoles.

Epicerie VIVAL: le propriétaire va cesser son activité dans deux ans et doit chercher un repreneur. Dans l'attente, on peut envisager la vente de viande sous vide. Une rencontre avec le directeur de VIVAL sera organisée.

Jean-Marie WOZNIAK fait remarquer que le local HPR est petit pour accueillir définitivement un bar mais qu'il est indispensable d'ouvrir rapidement un tel établissement.

Les élus de la commission « développement économique » ont reçu les commerçants et artisans du centre du village et de la ZA des Mas le 5 mai. Certains craignent des problèmes de voisinage.

Jean-Marie WOZNIAK demande à ce qu'on se renseigne très précisément sur les conditions d'ouverture d'un bar.

Il faut vérifier toute la réglementation pour agir dans la légalité et passer des annonces dans la presse professionnelle et la Chambre de Commerce.

DROIT PREEMPTION URBAIN.

Le maire demande aux membres présents de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner suivante:

maison et terrain appartenant à Mr Sylvain LEDIG- 1 passage des Remparts- cadastrés E 1179 (superficie 147 m2). Vente à Mr François GASSMANN et Melle Laurence MOLLIERE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES.

Renée FRACHISSE: bennes à ordures – quartier la Vonsnière- peut-on les cacher? Frédéric MANEVAL répond qu'il s'agit d'un emplacement provisoire car les travaux ne sont pas terminés.

Josiane ANGE: demande au maire le compte rendu de la réunion avec RBE au sujet de la zone des Bouviers..

Mr LARUE explique que RBE a transmis la liste des artisans intéressés par l'acquisition d' un lot . La réunion a été constructive mais rien ne permet d'affirmer que le projet va véritablement démarrer.

Une rencontre aura lieu le 20 mai 2010 à 19 heures 30 avec les artisans pour qu'ils confirment leur engagement.

Le projet s'équilibre financièrement: il pourrait être phasé en deux tranches.

Mme ANGE évoque le projet de la Maison du Terroir: ce projet de point de vente collectif est bien avancé.

Réunion de la commission économique le 4 mai 2010.

François AUROUX: marché hebdomadaire: Mr BRENIER subit une baisse de son chiffre d'affaire depuis que le marché a lieu le vendredi.

Il risque d'arrêter si on ne change pas le jour.

Jean-Marie LABLANQUI: les forains ont demandé à déplacer le marché sur la place des Ecoles pour être plus visibles.

François AUROUX: fait le compte rendu de la rencontre avec les responsables du projet ERIDAN. Ce projet qui concerne l'implantation d'une conduite de gaz depuis Saint Martin de Crau jusqu'à Saint Avit est destiné à répartir l'approvisionnement en gaz dans toute la France..

Le tracé de la canalisation n'est pas définitivement arrêté, mais risque de traverser toute la commune entre la ligne TGV et l'Herbasse.

Le maire pense qu'il faut s'opposer à ce projet.

Brigitte BETON: réunion le 8 juin 2010 à 10 heures à Bourg de Péage sur le thème de l'aide sociale.

Concours Villages Fleuris: les bulletins de participation sont déposés en mairie et chez Mme Martine MICHEL. A remplir avant le 31 mai (dernier délai). Le jury communal passera avant le 12 juin et le jury départemental après le 15 juin.

Jean-Marie LABLANQUI fait le compte rendu de la réunion Projet Grand Territoire.

Une discussion a eu lieu entre les différents élus pour définir la compétence « plans d'eau-piscines » équipements sportifs. Des problèmes de financement importants se présentent.

François AUROUX:

Demain réunion CCPR à 19 heures pour donner des informations sur la Communauté d'Agglomération.

Réunion avec les commerçants le 5 mai à 20 heures 30.

Manifestations:

8 mai: remise de diplôme aux anciens combattants de 39/45.

15 mai: repas dansant avec les Belges au Club.

20 mai: réunion RBE.(Romans Bourg de Péage Expansion)

23 mai: fête du village

26 mai: conseil municipal en présence de Mr Philippe DRESIN, président de la CCPR.

29 mai: séminaire CCPR

30 mai: remise de médailles de la famille française.

Salle des fêtes: vandalisme: le personnel communal avait commencé à couler des fondations pour ériger un muret. Tout a été détruit, des objets (bouteilles) ont été trouvés dans le béton. La commune a porté plainte auprès de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 47.